

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022 à 20h

*Date de la convocation : 14 mars 2022*

**Présents** : Christine BALANDRAT, Florence CALMON, Hervé CHOMET, Daniel COULON, Marc FAVIER, André GAME, Bernard MALBRUNOT, Mikaël MALBRUNOT, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET

**Absente excusée avec pouvoir** : Angélique MOUILLERE pouvoir à Hervé CHOMET

**Secrétaire de séance** : André GAME

## **Vote des comptes gestion et administratif commune 2021 :**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	205 548,14 €	226 782,55 €	
<b>Excédent reporté de 2020</b>		43 490,81 €	
<b>TOTAL</b>	<b>205 548,14 €</b>	<b>270 273,36 €</b>	<b>+64 725,22 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	63 445,19 €	22 780,60 €	
<b>Déficit reporté de 2020</b>	742,59 €		
<b>TOTAL</b>	<b>64 187,78 €</b>	<b>22 780,60 €</b>	<b>-41 407,18 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2021 :</b>			
- Vitrail	8 204,00 €	5 936,00 €	
- Statue Christ en Croix	2 399,02 €	3 500,00 €	
- Logement Rue Vieille Porte	51 128,82 €	38 448,00 €	
- Subvention solidarité 2021		4 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>61 731,84 €</b>	<b>51 884,00 €</b>	

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats à l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat d'investissement reporté : **DEFICIT : 41 407,18 €**

- Résultat de fonctionnement reporté : **EXCEDENT : 13 470,20 €** (41 407,18 € + 61 731,84 € - 51 884,00 € - 64 725,22 €)

## **Vote des comptes gestion et administratif assainissement 2021 :**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 526,73 €	13 049,37 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 526,73 €</b>	<b>13 049,37 €</b>	<b>+8 522,64 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	35 169,06 €	29 048,68 €	
<b>Déficit reporté de 2020</b>	11 985,11 €		
<b>TOTAL</b>	<b>47 154,17 €</b>	<b>29 048,68 €</b>	<b>-18 105,49 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2021 :</b>			
Subvention Agence de l'Eau		9 009,00 €	
Subvention BDQE		9 096,49 €	
<b>TOTAL</b>		<b>18 105,49 €</b>	

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats à l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat d'investissement reporté : **DEFICIT : - 18 105,49 €**

- Restes à réaliser en recettes d'investissement : **18 105,49 €**

- Résultat de fonctionnement reporté : **EXCEDENT : 8 522,64 €**

**Vote des taux d'imposition 2022** : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de la taxe sur le foncière bâti et le non bâti de 0,017111 %,

- taxe foncier bâti : 32,06 % passe à 32,61 % (dont une part au Département)
- taxe foncier non bâti : 28,33 % passe à 28,81 %

**Redevance assainissement** : L'assainissement de toutes les communes va être transféré au SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les services du SIVOM étudient le montant des redevances de chaque commune pour voir à quel niveau on se situe (s'il faut ou non augmenter les coûts). Le Conseil Municipal décide d'attendre le rapport du SIVOM.

**Attribution de subvention** : Association des Maires de l'Allier : 156,20 € - Bibliothèque départementale : 41,72 € - Centre Social Rural Le Donjon : 311 € - DDEN : 30 € - Lycée Agricole de Ressins : 30 €

**Participation de la commune de Loddès aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2021** : Deux enfants de Loddès ont fréquenté l'école de Montaiguët-en-Forez en 2021. Les frais de fonctionnement de l'école (chauffage, eau, électricité, téléphone, internet, fournitures scolaires, personnel ATSEM) sont calculés au prorata du nombre d'enfants présents dans l'année et en fonction de la section fréquentée. La participation 2021 pour Loddès pour deux enfants s'élève à 1 606,50 €. La facture sera transmise à la commune de Loddès.

**Participation de la commune de Lenax aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2021** : Les frais de fonctionnement de l'école (chauffage, eau, électricité, téléphone, internet, fournitures scolaires, personnel ATSEM) sont calculés au prorata du nombre d'enfants présents dans l'année. La participation 2021 pour Lenax s'élève à 5 500,95 €. Notre participation pour Lenax s'élève à 5 786,77 €. La différence de 285,82 € sera soustraite de leur participation à la garderie.

**Participation aux frais de scolarité d'un élève à Lapalisse** : La Communauté de Communes de Lapalisse nous a informés du montant des frais de la contribution au titre des frais de scolarité d'un enfant en classe ULIS. Le montant s'élève à 941 € pour l'année 2021-2022.

**Renouvellement du contrat de Philippe LYONNET** : Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Monsieur Philippe LYONNET en contrat unique d'insertion, 20h hebdomadaires avec 80 % d'aide de l'État du 12/04/2022 au 11/10/2022 pour une rémunération mensuelle brute de 1 126,81 €.

**Terrain communal vers le cimetière** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre le terrain en plusieurs lots s'il y a de la demande.

**Dossier incendie** : Le Maire informe le Conseil Municipal de tout ce qui a été fait depuis l'incendie du logement de la famille HINDERCHIED. Et qu'à ce jour, aucun service (que ce soit les services sociaux, le Département, la Préfecture..) n'a résolu le problème de relogement. La famille se trouve actuellement dans le gîte intercommunal d'Avrilly, mais qu'elle doit quitter rapidement en raison d'une location. Aucune solution ne leur est apportée, malgré des relances et des relances continuelles aux services compétents... La commune est complètement démunie face à cette situation.

#### **Questions diverses** :

- Pêche : A partir de cette année, M. Daniel COULON est responsable des garde-pêche. M. Florent RANDOUR, M. Alain REZIGA et M. Jean-Pierre DARRE restent garde-pêche. L'étang sera vidangé cette année. Un devis sera demandé pour le dessablage.